PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'UNGAVA
VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 1er septembre 2016 à 19 h00, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire :	**Steve Gamache**
Mesdames les conseillères:	**Roxanne Tremblay** **Denise Larouche** **Lucie Tremblay**
Messieurs les conseillers :	**Guy Lafrenière** **Jacques Fortin**
Était également présente à la séance extraordinaire : **Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante :**	**Mélanie Gagné**
Étaient également absents à la présente séance : **Madame la directrice générale et greffière :**	**Mariève Bernier**
Monsieur le conseiller :	**Daniel Forgues**

Tous les conseillers et conseillères ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la *Loi des cités et villes*, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

1.

16-09-218 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU
D'OUVRIR la présente séance extraordinaire sur la base de l'ordre du jour déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.

16-09-219 **RÉSOLUTION – MANDAT À L'UMQ – MANDATAIRE DU REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la municipalité de Chapais souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires.

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Chapais **JOIGNE** par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires.

AUTORISE le maire, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement no. 2 de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires,
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.
16-09-220 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE cette séance extraordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 02

Steve Gamache *Mélanie Gagné*

Steve Gamache
Maire

Mélanie Gagné
directrice générale adjointe et
greffière suppléante